ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins référents

Question écrite n° 107331

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la convergence des dispositifs « médecin traitant » et « médecin référent ». En effet, la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie prévoit l'instauration d'un médecin traitant, choisi librement par le patient et qui aura un rôle central dans l'orientation et le suivi du malade tout au long de son parcours de soins. Plus des trois quarts des Français ont à ce jour choisi leur médecin traitant, qui est dans 99 % des cas un généraliste. La convention médicale signée le 12 janvier 2005 a prévu la convergence du dispositif du médecin référent, en place depuis 1998 et qui concernait environ 6 000 médecins généralistes, avec le dispositif du médecin traitant. Les négociations entre l'assurance maladie et les syndicats médicaux qui devaient avoir lieu avant le mois de novembre dernier ne se sont pas tenues. Il lui demande par conséquent quels sont les moyens qu'il entend mettre en oeuvre dans les meilleurs délais afin d'assurer de façon effective la convergence des deux dispositifs.

Texte de la réponse

La loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie prévoit l'instauration d'un médecin traitant, choisi librement par le patient et qui aura un rôle central dans l'orientation et le suivi du malade, tout au long de son parcours de soins. Plus des trois quarts des Français ont à ce jour choisi leur médecin traitant, qui est dans 99 % des cas un généraliste. La convention médicale signée le 12 janvier 2005 a prévu la convergence du dispositif du médecin référent en place depuis 1998 et qui concernait environ 6000 médecins généralistes, avec le dispositif du médecin traitant. Les négociations entre l'assurance maladie et les syndicats médicaux qui devaient avoir lieu avant le mois de novembre dernier, ne se sont pas tenues. Il est souhaitable qu'elles aient désormais lieu dans les meilleurs délais afin d'assurer de façon effective la convergence des deux dispositifs.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Mathis
Circonscription : Aube (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 107331
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10780
Réponse publiée le : 28 novembre 2006, page 12564